



Le Conseil National des Villes et Villages Fleuris dévoile son Palmarès 2026

Après un été marqué par des épisodes de canicule et de sécheresse, le Palmarès 2026 des Villes et Villages Fleuris met en lumière des collectivités engagées dans l'adaptation de leur territoire au changement climatique. Partout en France, avec l'accompagnement du label, elles font évoluer leurs pratiques et repensent leurs espaces publics pour améliorer durablement le cadre de vie et anticiper les enjeux de demain.

3 nouvelles communes accèdent à la 4^{ème} fleur

Niveau d'excellence du label, la 4^{ème} fleur distingue les collectivités qui inscrivent la nature dans un projet global de cadre de vie alliant préservation de l'environnement, gestion durable, mise en valeur du patrimoine et participation citoyenne.

Englos (Nord – Hauts-de-France)

La Chapelle-Thouarault (Ille-et-Vilaine – Bretagne)

Lèves (Eure-et-Loir – Centre-Val de Loire)

“ Face aux effets du changement climatique, redonner toute sa place à la nature est un engagement essentiel pour l'avenir de nos territoires. Ce Palmarès démontre que, partout en France, des élus, des équipes et des citoyens agissent pour transformer leurs espaces de vie. Notre label est à leurs côtés pour les accompagner dans cette dynamique et répondre aux défis de demain. ”

déclare **Thibaut Beauté**, Président du Conseil National des Villes et Villages Fleuris.

Fleurs d'Or et prix nationaux : des initiatives remarquables



7 Fleurs d'Or 2026, symbole d'excellence

Attribuée à une commune labellisée 4 fleurs, la **Fleur d'Or** souligne le travail exceptionnel réalisé dans toutes les thématiques du label. Cette distinction millésimée est valable un an et ne peut être décernée à une même commune qu'une seule fois pendant une période de six ans.

Annemasse
(Haute-Savoie – Auvergne-Rhône-Alpes)

Béziers (Hérault – Occitanie)

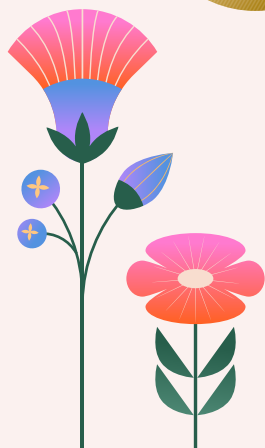
Guyencourt-Saulcourt
(Somme – Hauts-de-France)

La Roche-sur-Yon
(Vendée – Pays de la Loire)

Mourmelon-le-Grand
(Marne – Grand Est)

Quetigny
(Côte-d'Or – Bourgogne-Franche-Comté)

Yèvre-le-Châtel
(Loiret – Centre-Val de Loire)





Prix national de l'Arbre : 3 communes distinguées

Il récompense les collectivités qui assurent, dans le cadre d'une politique globale et cohérente de l'environnement et des paysages, une gestion exceptionnelle et innovante de leur patrimoine arboré.

Albertville 🌹🌹🌹
(Savoie – Auvergne-Rhône-Alpes)

Royan 🌹🌹🌹🌹
(Charente-Maritime – Nouvelle-Aquitaine)

Blénod-lès-Pont-à-Mousson 🌹🌹🌹
(Meurthe-et-Moselle – Grand Est)



Prix national de la diversité végétale

En partenariat avec **VALHOR**
TOUTES LES FORCES DU VÉGÉTAL

Il est attribué aux communes où l'usage du végétal, sous toutes ses formes, contribue par sa diversité à la structuration, à l'esthétisme et à la convivialité des espaces.

Chamery (Marne – Grand Est)

Saint-Germain-en-Coglès (Ille-et-Vilaine – Bretagne)



Prix du jardinage participatif et de l'alimentation durable

En partenariat avec **semae**
Toutes les initiatives pour demain

Il récompense les communes ayant mis en place des actions éducatives et pédagogiques remarquables auprès des jeunes pour les initier au jardinage et les sensibiliser aux pratiques respectueuses de l'environnement, ainsi que les actions participatives visant à renforcer le lien social grâce au végétal.

Blois (Loir-et-Cher – Centre-Val de Loire)

Maisons-Alfort (Val-de-Marne – Île-de-France)



Prix national de l'attractivité touristique

Il est décerné aux communes qui valorisent leur offre touristique nature et durable par une démarche dynamique de promotion de leur territoire et de leurs savoir-faire locaux.

Épernay (Marne – Grand Est)

Vichy (Allier – Auvergne-Rhône-Alpes)





Prix national de la mise en valeur du patrimoine

Il récompense les communes qui subliment leur patrimoine grâce à un environnement floral et paysager de qualité, en cohérence avec l'identité locale, dans des espaces publics accessibles à tous.

Josselin (Morbihan – Bretagne)

Valenciennes (Nord – Hauts-de-France)



Prix national de la préservation de l'environnement

Il souligne le travail exemplaire des collectivités pour préserver les ressources naturelles, protéger la biodiversité et favoriser des aménagements plus durables.

Bois-Colombes (Hauts-de-Seine – Île-de-France)

Notre-Dame-de-Monts (Vendée – Pays de la Loire)



Département Fleuri

En partenariat avec l'assemblée des Départements de France

Décerné pour cinq ans, le label « **Département Fleuri** » récompense les départements dont les actions d'organisation et d'animation du label Villes et Villages Fleuris sont exemplaires, notamment dans la sensibilisation et l'accompagnement des communes.

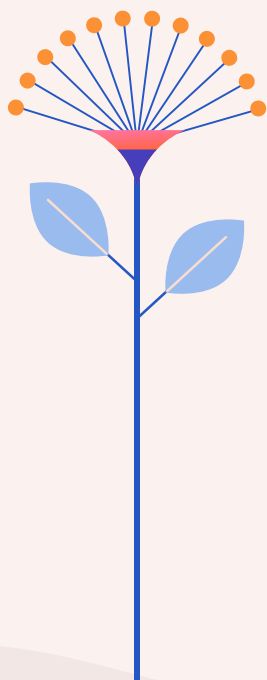
Dordogne (Nouvelle-Aquitaine)

Eure (Normandie)

Gers (Occitanie)

Ille-et-Vilaine (Bretagne)

Var (Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur)





77 communes confirment leur niveau 4 fleurs

Les communes labellisées 4 fleurs sont visitées tous les trois ans par le jury national. Pour ces 77 communes, le renouvellement de la 4ème fleur témoigne de la constance de leur engagement et de leur capacité à inscrire le végétal et la qualité du cadre de vie dans un projet collectif et durable.

Auvergne-Rhône-Alpes

Aix-les-Bains (Savoie)
Annemasse (Haute-Savoie)
Divonne-les-Bains (Ain)
Nances (Savoie)
Vichy (Allier)

Bourgogne-Franche-Comté

Châtenoy-le-Royal (Saône-et-Loire)
Quetigny (Côte-d'Or)

Bretagne

Caudan (Morbihan)
Chartres-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine)
Coglès (Ille-et-Vilaine)
Dinard (Ille-et-Vilaine)
Domloup (Ille-et-Vilaine)
Josselin (Morbihan)
La Gacilly (Morbihan)
Mellé (Ille-et-Vilaine)
Pleudihen-sur-Rance (Côtes-d'Armor)
Quimper (Finistère)
Rochefort-en-Terre (Morbihan)
Roscoff (Finistère)
Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor)
Saint-Germain-en-Coglès (Ille-et-Vilaine)
Saint-Juvat (Côtes-d'Armor)
Saint-Launeuc (Côtes-d'Armor)

Centre-Val de Loire

Avoine (Indre-et-Loire)
Blois (Loir-et-Cher)
Moutiers-en-Beauce (Eure-et-Loir)
Quiers-sur-Bézonde (Loiret)
Saint-Cyr-sur-Loire (Indre-et-Loire)
Vendôme (Loir-et-Cher)
Yèvre-le-Châtel (Loiret)

Corse

Lama (Haute-Corse)

Grand Est

Beaulieu-en-Argonne (Meuse)
Berghheim (Haut-Rhin)
Chamery (Marne)
Épernay (Marne)
Épinal (Vosges)
Itterswiller (Bas-Rhin)
Marckolsheim (Bas-Rhin)
Mourmelon-le-Grand (Marne)
Reims (Marne)
Ribeauvillé (Haut-Rhin)
Rilly-la-Montagne (Marne)
Rollainville (Vosges)
Saint-Martin-sur-le-Pré (Marne)
Soultzmatt (Haut-Rhin)
Vandœuvre-lès-Nancy (Meurthe-et-Moselle)
Vaux-Villaine (Ardennes)

Hauts-de-France

Boussières-sur-Sambre (Nord)
Caudry (Nord)
Douai (Nord)
Forest-l'Abbaye (Somme)
Guyencourt-Saulcourt (Somme)
Valenciennes (Nord)

Île-de-France

Bois-Colombes (Hauts-de-Seine)
Claye-Souilly (Seine-et-Marne)
Maisons-Alfort (Val-de-Marne)
Puteaux (Hauts-de-Seine)
Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine)

Normandie

Les Hauts-de-Caux (Seine-Maritime)
Lyons-la-Forêt (Eure)
Port-Jérôme-sur-Seine (Seine-Maritime)

Nouvelle-Aquitaine

Thouars (Deux-Sèvres)

Occitanie

Alès (Gard)
Auch (Gers)
Béziers (Hérault)
Blaziert (Gers)
Lectoure (Gers)
Nîmes (Gard)
Roques (Gers)



Pays de la Loire

Aubigné-sur-Layon (Maine-et-Loire)
Changé (Mayenne)
La Roche-sur-Yon (Vendée)
Notre-Dame-de-Monts (Vendée)
Saint-Jean-de-Monts (Vendée)
Trélazé (Maine-et-Loire)

Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur

Istres (Bouches-du-Rhône)
Le Lavandou (Var)



“ Au cœur d’un été particulièrement éprouvant, nous avons échangé avec des communes qui agissent et expérimentent pour s’adapter aux enjeux climatiques et environnementaux. Le label encourage cette capacité à tester de nouvelles solutions et à faire évoluer les pratiques. Toutes ne sont pas transposables d’un territoire à l’autre, mais le partage d’expériences au sein de notre réseau nourrit les réflexions et fait progresser les projets des collectivités partout en France. ”

souligne **Julien Faivre**, Directeur du Conseil National des Villes et Villages Fleuris.

La remise officielle du Palmarès national 2026 se tiendra le 1er décembre à Paris.

À propos du label Villes et Villages Fleuris

Depuis près de 70 ans, le label Villes et Villages Fleuris accompagne et distingue les territoires engagés dans l’amélioration durable de leur cadre de vie. Bien au-delà du fleurissement, il promeut une approche globale qui associe place du végétal, préservation de la biodiversité et des ressources, qualité des espaces publics, valorisation du patrimoine et implication des habitants.

Le label s’inscrit dans un parcours de progression, de 1 à 4 fleurs, qui permet à chaque commune de faire évoluer son projet à son rythme, selon ses moyens et ses spécificités.

Plus de

4 800

communes labellisées
partout en France

Près de

2 000

experts territoriaux
mobilisés au sein du réseau

310

communes 4 fleurs,
niveau d’excellence du label

68

critères pour évaluer chaque
projet dans sa globalité

Contact presse

Agence Giesbert & Mandin – Groupe Intelligible
Ingrid Bourguignon
i.bourguignon@giesbert-mandin.fr
07 60 72 14 67